



A Pacy-sur-eure,

Le 22 Avril 2026

Objet : Généralisation de la dématérialisation des factures de cantine, périscolaire, garderie

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 15 décembre 2025, dans le cadre de la transformation numérique des administrations publiques et suite à une expérimentation réussie conduite depuis 2021, les factures émises par notre collectivité pour encaissement par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) seront mises à votre disposition sur votre espace « particulier » sur le site impots.gouv.fr, ce même espace utilisé pour effectuer votre déclaration de revenus ou consulter votre avis d'imposition et renommé « Mon espace Finances Publiques ».

Ce nouveau dispositif ne se substitue pas à l'envoi des factures « papier » (Avis des sommes à payer) par courrier. C'est seulement après avoir testé et apprécié le circuit dématérialisé que vous pourrez, si vous le souhaitez, renoncer aux envois « papier ».

L'extension de ce nouveau service suppose donc une mise à jour régulière de vos coordonnées.

Nous vous remercions donc de vérifier tous les renseignements indiqués sur le portail famille Belami de la mairie accessible à l'adresse suivante : <https://mairiedepacysureure.leportailfamille.fr/>

Merci de votre compréhension et collaboration active.

Cordialement.

Le service scolarité

